

**Jeudi 14 juillet de 14h30 à 16h30**  
à la Mairie annexe de l'intra muros  
Maison Manon - 12 Place des Carmes - AVIGNON

**EMPLOI ARTISTIQUE ET CULTUREL :  
UNE RESPONSABILITE PARTAGEE  
DES SCENES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Rencontre ouverte organisée par la FNCC, le SNSP et France Festivals  
avec la participation de Jean-Paul Guillot**

**Programme :**

**1. Politiques culturelles territoriales : un soutien aux structures culturelles et à l'emploi artistique ?**

Premiers financeurs de la culture, les collectivités territoriales ont de fait une grande responsabilité vis-à-vis de l'emploi artistique. L'engagement de l'argent public contribue ainsi à une création d'emploi importante sur les territoires. C'est à la fois une contribution directe au dynamisme économique des territoires et à la vitalité artistique du pays. Pour autant, cette responsabilité d'employeur (le plus souvent indirect) reste de l'ordre de l'implicite...

**2. Comment mesurer la part effective de l'emploi artistique dans les contrats globaux ?**

Que ce soit pour les festivals ou les équipements, l'achat de spectacles se fait sous forme de cessions, sans qu'apparaissent les données concernant l'affectation de l'argent. Pour les collectivités, les contrats de subventions ne précisent pas non plus la part réelle destinée aux salaires des artistes et des techniciens. Quels moyens d'observations ? Quels critères pour quels projets politiques ?

**3. Les différentes formes du travail artistique et culturel : salariés, intermittents, amateurs, bénévoles...**

**Diversité ou confusion ?**

Le respect de l'engagement citoyen et de la mise en valeur de la créativité des personnes doit être concilié avec celui de l'emploi artistique et culturel professionnel. Comment rendre complémentaires ces logiques différentes ? Témoignages et perspectives sur une réalité complexe, objet de vives tensions et d'un projet de loi controversé.

**4. Vers de nouvelles formes de l'emploi artistique et culturel : permanence ou organisation de la mobilité ?**

Résidences, compagnonnages, réseaux, mutualisations, parcours professionnels, partenariats, coproductions, interventions, mais aussi formation, aide à l'émergence... Au-delà des deux formes traditionnelles de l'emploi dans le secteur artistique et culturel – CDI et CDD d'Usage –, d'autres pistes de structuration peuvent peut-être être envisagées. Certaines ont déjà confirmé leur pertinence. D'autres peuvent être explorées, inventées. Avec à chaque fois, des atouts et des écueils...

**Intervenant-e-s :**

- Bénédicte Dumeige, directrice de France Festivals
- Jean-Paul Guillot, président de la sous-commission d'observation de l'emploi du CNPS (Conseil national des professions du spectacle)
- Michel Lefeuvre, président du SNSP
- Florian Salazar-Martin, président de la FNCC

**Echanges avec les participants**